

TEMPS PERISCOLAIRES

Aux côtés de l'école et de la famille, les temps périscolaires représentent des moments éducatifs à part entière. Les temps périscolaires ont pour objectif principal de répondre aux différents besoins de garde; néanmoins ils ont d'autres missions tout aussi importantes:

- ➔ Respecter le rythme de chaque enfant;
- ➔ Être garant de leur sécurité physique et affective;
- ➔ Favoriser leur épanouissement afin d'accroître la personnalité de chacun;
- ➔ Leur apprendre à vivre ensemble;
- ➔ Développer leur autonomie;
- ➔ Participer à leur éducation au goût et à leur équilibre alimentaire;

Afin de proposer des services de qualité, il est primordial de bien remplir le dossier d'inscription (coordonnées, PAI, allergie, etc.) et de ne pas hésiter à **communiquer avec la mairie ou les agents du périscolaire si besoin.**

Les agents du périscolaire ont également pour mission de construire un lien avec les différents acteurs éducatifs et les parents.

GARDERIE



➔ De 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Bien que la garderie ne soit pas déclaré en tant qu'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et ainsi ne pas être dans l'obligation de répondre aux exigences du taux d'encadrement, la **municipalité s'engage à offrir un lieu d'accueil sécuritaire et ludique.** Autant que cela sera possible, les agents proposeront des **activités en groupe ou seul; en intérieur ou extérieur; sportives, manuelles, etc.** Nous privilégierons également **les temps libres (lecture, coloriage, etc.)** afin de respecter le rythme de chacun.

Nos agents d'animation sont diplômés, et disposent de formations leur permettant de se perfectionner et répondre le mieux possible aux différents besoins des enfants.

Lorsque l'enfant est à l'accueil périscolaire, il est placé **sous la responsabilité du personnel communal affecté au périscolaire.** Il devra donc respecter les consignes que ceux-ci pourront lui donner. Ces **règles sont indispensables, afin d'assurer la sécurité de l'enfant ainsi que celle des autres enfants.** L'enfant doit adopter une bonne conduite et respecter les autres enfants, les adultes, les locaux, le mobilier, l'environnement...

Il est rappelé également que la garderie n'est pas un soutien scolaire. Le personnel de la garderie proposera aux enfants un temps et un endroit au calme pour qu'ils puissent faire leurs devoirs, mais ne les obligera, ni ne vérifiera si ces derniers ont été faits. Le travail scolaire reste sous la responsabilité des parents.

CANTINE SCOLAIRE



Les enfants sont accueillis en **2 services**, le 1er pour les maternelles de 11h30 à 12h20 et 1 ou 2 classes de l'élémentaire (à tour de rôle) et le 2ème pour les élémentaires restants de 12h20 à 13h15 (horaires approximatifs). L'équipe de restauration est composée **d'agents en charge de la production et d'autres du service et de l'accompagnement des convives.**

Les récréations avant et après le repas sont encadrées par 2 ATSEM pour les enfants de la maternelle et 2 animatrices pour ceux de l'élémentaire.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, conformément à la loi EGalim, les services de restauration scolaire sont dans l'obligation de proposer **un menu végétarien par semaine** aux enfants.

La composition des menus est établie par le personnel qualifié de la cantine qui reçoit pour cela des formations régulières. Les **menus** sont à disposition des parents sur le panneau d'affichage devant l'école ainsi que sur le site internet de la commune.

Au cours de l'année, le personnel de la cantine aidé du personnel d'animation organise des événements ponctuels au sein de la cantine (semaine du goût, Noël, galette des rois, événements sportifs, barbecue, etc.)

Des photos sont prises et peuvent être diffusées sur le site internet ainsi que sur le bulletin municipal. Merci donc d'être attentif à l'encarté demandant l'autorisation de la prise de vue de votre enfant.

GOÛTER

Il est **impératif** que votre enfant nous informe de sa présence à la garderie du soir. Cela nous est nécessaire pour prévoir le goûter. Pour toutes allergies alimentaires particulières, nous ne pourrions pas fournir de produits de substitution pour le goûter.

LIVRET DES TEMPS PERISCOLAIRES

Edité en août 2024



www.stmedarddemussidan.fr

Garderie - Cantine - Accompagnement Transport scolaire

La commune de Saint-Médard de Mussidan organise un accueil des enfants des écoles maternelle et élémentaire le matin et le soir, ainsi que durant la pause méridienne (récréation du midi et cantine scolaire).

Ces services périscolaires (cantine et garderie) facultatifs fonctionnent dans les locaux des écoles et sont assurés par du personnel communal.



Les ATSEM*

(Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) assistent les enseignants dans leur fonction (accueil, animation, hygiène des enfants, mise en état de propreté des locaux et du matériel).

⇒ Carole et Céline

Les agents d'animation

Elles ont la responsabilité de l'encadrement des enfants sur le temps du midi et de la garderie. Elles mettent en place des activités.

⇒ Emilie, Céline, Christine & Vanina

Les agents de restauration

Elles sont chargées d'élaborer les menus, confectionner les repas et assurer le service. Elles effectuent l'entretien des matériels et des locaux de restauration, garantissant le respect des normes d'hygiène. Elles participent à l'éducation au goût des enfants.

⇒ Marie-Ange, Nadine, Céline & Christine

Les agents des services techniques

Ils assurent l'entretien des bâtiments, équipements et espaces extérieurs.

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription (fiche de renseignements + livret des temps périscolaires + règlements intérieurs) est disponible sur le site internet :

Rubrique ENFANCE-JEUNESSE ⇨ **Vie Périscolaire.**

Toute inscription non complète ne sera pas acceptée.

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS: Le fait d'inscrire un enfant aux temps périscolaires implique l'acceptation du règlement intérieur des temps périscolaires (consultables sur le site internet). Les parents et les enfants sont invités à observer les conditions de ce règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible et aux parents un service le plus adapté.

Une petite place dans vos cartables pour les temps périscolaires...

- une gourde ou bouteille d'eau
- des affaires de rechange (en cas de petits accidents ou de chutes...)
- une serviette (si possible avec élastique facile à mettre) pour la cantine



CONTACT

Cantine

05 53 81 19 73

Garderie

07 43 15 81 73

Ecole Maternelle

05 53 81 19 93

Ecole Élémentaire

05 53 82 08 19

Mairie

05 53 81 00 29

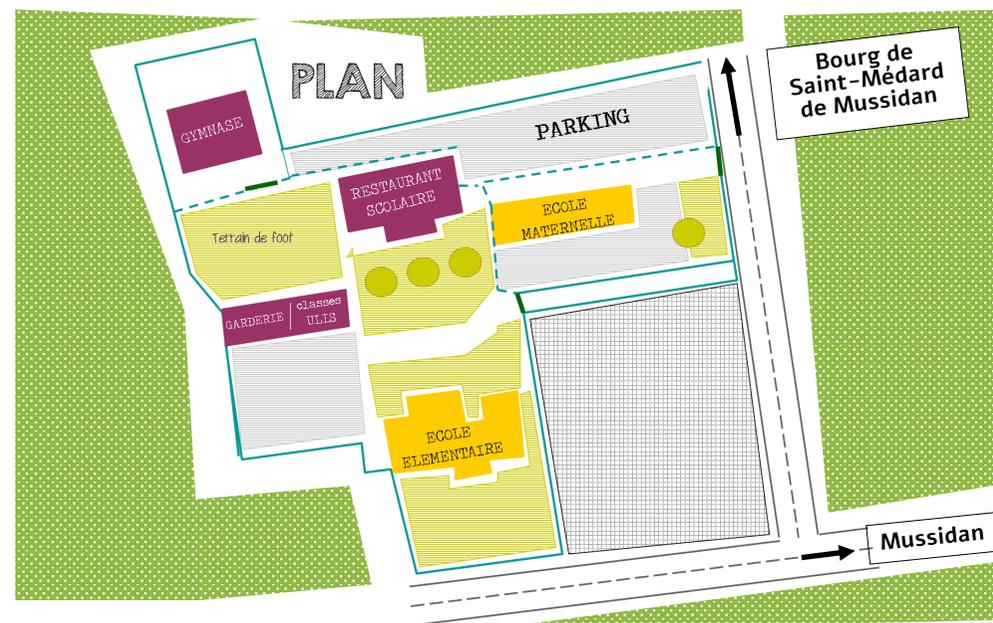
SIVOS

05 53 81 04 90

NOUVEAU MAIL !

Mail Temps Périscolaires
perisco.stmm@gmail.com

PLAN



TARIFS

Chaque mois, vous recevrez une facture par temps de présence pour la garderie et au repas consommé pour la cantine.

☑ **Garderie du matin et du soir:** 0,65€/demi-heure

ATTENTION, sur votre facture la quantité sera inscrite en **tranche de demi-heure.**

☑ **Cantine scolaire:** 1,90 €/repas



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

de 7 h 00 à 8 h 30

Le temps d'accueil du matin privilégie une transition en douceur entre la maison et l'école. À disposition, coloriage, livres, jeux de société...

Les accompagnants doivent amener leur(s) enfant(s) jusqu'au lieu d'accueil de la garderie, inscrire l'heure d'arrivée et signer la feuille d'émargement.

Les enfants des deux écoles sont accueillis au même endroit. Les enfants sont remis aux enseignants ou aux ATSEM à partir de 8h20.

La garderie est accessible à tous (dès la TPS) mais la mairie se donne le droit de prioriser les enfants dont les parents travaillent.

Animatrices : Céline, Christine et Emilie (coordinatrice temps périscolaires).

BUS SCOLAIRE

8 h-8 h20 et 16 h 30-17h

Le matin et le soir, une accompagnatrice [Nadine (le matin) et Emilie ou Christine (le soir)] assure la surveillance des enfants dans le bus. A 16h30, elle récupère les enfants à la sortie des classes. Elle ne laissera descendre ceux-ci qu'à condition qu'il y ait une personne désignée présente à la descente du bus, sinon les enfants sont ramenés à l'école, à la garderie.

L'inscription se fait au **SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)**

TEMPS MERIDIEN

= récré du midi + cantine

11 h 30 - 13 h 30

Si votre enfant a des allergies alimentaires, il est impératif de nous en informer sur la fiche d'inscription et de nous remettre un **PAI**. Dans la mesure du possible, nous proposons un menu adapté aux différentes allergies, et/ou pratiques alimentaires (ex. sans porc, végétarien..)

Responsable restaurant scolaire:
Marie-Ange

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

de 16 h 30 à 18 h 30

L'accueil débutera par un goûter fourni par la commune (de 16h45 à 17h15 environ) puis les enfants pourront profiter de leur temps libre comme ils le souhaitent : activités organisées par les animatrices, jeux libres, lecture ou devoirs dans le lieu de garderie...

Les personnes autorisées à venir récupérer le ou les enfants en garderie doivent inscrire l'heure de départ et signer la feuille d'émargement prévue à cet effet.